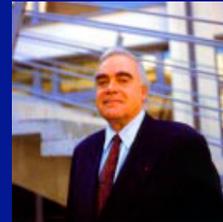


COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS

- Assemblée générale du 16 novembre 2005 Paris, Délégation générale du Québec p. 2
- Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec. Représentants de la CFQLMC et de la Société québécoise d'ethnologie. Assemblée nationale du Québec p. 7
- Jules Vernes, le roman de la mer au Musée de Pointe-à-Callière p. 23



Marcel Masse



Henri Rethoré

Ce dix-huitième bulletin est probablement le dernier numéro produit sous la direction de ses coprésidents, Marcel Masse et Henri Rethoré. Ils ont présidé conjointement et harmonieusement cette Commission depuis sa création, il y a maintenant dix ans cette année. Les 2 coprésidents ayant démissionné, il y a quelques semaines, les gouvernements de France et de Québec devraient sous peu désigner leurs successeurs.

Ce numéro témoigne bien de l'engagement que ces coprésidents ont insufflé en France et au Québec. La Commission a réalisé et mis en chantier de véritables projets de coopération. Le compte rendu de la dernière assemblée générale tenue à Paris le 16 novembre 2005 montre bien que les projets amorcés, il y a une dizaine d'années, ont pris forme et sont en voie de réalisation. Par ailleurs, le *Journal des débats* de la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux, relate l'intervention des représentants de la Commission devant les représentants de l'Assemblée nationale du Québec. Si la Commission est si présente dans les relations France-Québec, c'est largement en raison du leadership exercé par Marcel Masse et Henri Rethoré. Au nom de tous les membres de la Commission, qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

**Yves Bergeron, secrétaire général de la CFQLMC**

## Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs

Assemblée générale du 16 novembre 2005  
Paris, Délégation générale du Québec

Le conseil s'est tenu de 15 heures à 17h.30 à la Délégation générale du Québec.

Étaient présents : Mmes Giraud-Héraud, Torche, MM. Charron, Joutard, Pilleul, Poton, Prétrot, Nortier, de Raymond, Rethoré, Rouleau.

Assistaient à la réunion : pour la DGQP, Mme M. Dionne ; pour "France Québec", M. J.M. Hercourt.

\* \* \*

Henri Rethoré informe le conseil de sa démission du poste de co-président de la Commission franco québécoise sur les Lieux de mémoire communs. Il remet au conseil sa démission de président de l'association LMC/FQ. Il explique sa double décision par son désir de prendre du recul, après huit années. Il est heureux des résultats obtenus durant cette période et dit sa vive reconnaissance à l'endroit de toutes celles et ceux qui les ont permis, les membres bénévoles de l'association comme de la Commission de part et d'autre de l'Atlantique, les administrations françaises et québécoises, spécialement la Délégation générale du Québec à Paris et le Consulat général de France à Québec.

Philippe Joutard prend la parole. Au nom du conseil, en termes chaleureux, il remercie Henri Rethoré pour ses années de présidence et l'impulsion qu'avec Marcel Masse également démissionnaire qu'il associe à ces remerciements, il a donné à cette grande entreprise des "Lieux de mémoire communs". Il demande qu'un hommage spécial lui soit rendu lorsque ses fonctions prendront fin officiellement après l'élection d'un nouveau président qui suivra la prochaine assemblée générale de l'association. Il souhaite que son intervention soit inscrite au procès-verbal.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

### 1/Colloques

Le conseil marque sa satisfaction de la publication des [actes du colloque de 2001](#) « Mémoires de Nouvelle- France. De France en Nouvelle France ». Les [actes du colloque tenu à Québec en 2003](#), « De la Nouvelle France à l'Amérique du Nord », devraient être publiés prochainement.

Il est souhaité que ces deux publications fassent conjointement l'objet d'une manifestation officielle au printemps de 2006.

Didier Poton et Gilbert Pilleul font un compte rendu du déroulement du colloque "[La Capricieuse et les relations franco-québécoises au 19<sup>ème</sup> siècle](#)" qui s'est tenu à Québec en Octobre dernier. Ils soulignent sa qualité scientifique et la richesse des échanges. Le colloque remarquablement organisé à l'Assemblée nationale a connu la présence de nombreuses personnalités. La question reste cependant posée de savoir comment intéresser le "grand public" à ce genre de manifestation. Pour Philippe Joutard, ce qui frappe spécialement dans cette commémoration de la visite de "La Capricieuse" à Québec en 1855, c'est le "différentiel mémoriel" : autant l'événement a laissé des traces dans la mémoire québécoise autant il a été totalement oublié en France... un exemple parfait du "malentendu" entre français et québécois, vite présent dès lors qu'il s'agit de "mémoire commune".

Deux projets de colloque sont examinés :

- Les [Jésuites en Nouvelle-France](#). L'organisation de ce colloque à La Flèche à l'occasion du 4<sup>ème</sup> centenaire du collège des Jésuites devenu Prytanée militaire, est jugée impossible compte tenu du médiocre résultat des contacts préliminaires pris à cet effet. En revanche selon les informations recueillies par Didier Poton la commission des travaux historiques (CTH) qui tiendra son congrès en 2008 à Québec sur le thème de "La France en Amérique" serait intéressée à inclure dans son programme des communications sur le rôle des missionnaires en Amérique du Nord, dont bien entendu les Jésuites. D. Poton et R. Rouleau suivront ce dossier.
- Les [ingénieurs du Roi en Nouvelle France](#). Janine Giraud Héraud rend compte de l'état d'avancement de ce projet dont le principe avait été retenu lors du CA du 14 Avril 2005 et qui devrait se tenir les 15, 16 et 17 Juin 2006 à Toulon. Sa préparation logistique et scientifique est déjà bien avancée. Les démarches relatives au financement vont être engagées. À cet égard le conseil donne son

accord à une subvention de 1500€ à la régionale de France Québec, “Terres de Provence-Québec” en charge de la mise en oeuvre du projet.  
Une documentation est remise aux membres du conseil.

La partie québécoise de la Commission sera associée à la préparation et à la réalisation du colloque. Janine Giraud Héraud se mettra en relations à cet effet avec M. Masse.

## 2/ Inventaire

- Poitou-Charentes : Le bilan financier de l’inventaire a été établi de part et d’autre. La publication scientifique des travaux est en cours (informatique et papier). D. Poton donne les dernières informations relatives au projet d’implantation d’un centre d’interprétation sur le départ vers l’Amérique dans la tour de la Chaîne à La Rochelle. Monum (Caisse des monuments historiques) participera à hauteur de 24.000€ à l’étude de sa faisabilité, sous réserve d’une contribution du même montant de la partie québécoise. Celle-ci dont la réponse est en cours de préparation désire un “effet miroir” du projet à Québec sous forme d’une réalisation relative à l’ “arrivée” des immigrants en Nouvelle France. Le conseil se rallie totalement à cette idée.
- Autres Régions :

Bretagne : D. Poton prévoit de rencontrer à Rennes début Décembre le Professeur Lespagnol, vice président de la Région Bretagne afin d’examiner quelles suites peuvent être données au projet d’inventaire dans cette Région.

Pays de Loire : D. Poton est en contact avec le Pr Jacques Petit (Angers) qui paraît intéressé à participer à un inventaire des LMC en Pays de Loire et pourrait sensibiliser les autorités régionales au projet. Le concours de la Délégation générale sera éventuellement sollicité en appui à cette démarche.

### Comité Musées français.

- La constitution d’un portail informatique “musées” se poursuit. La mission “Retour” du comité est en cours au Québec.

### 3/ Commémorations

En 2005 les commémorations suivantes ont eu lieu, avec apposition de plaques : Marie Drouet ( Bourges) Jessé Flesché ( Lantages-Aube), Michel de Salaberry (Pays basque –Québec).

En 2006 sont prévues Jeanne Mance (Langres), Frontenac (Saint Germain en Laye), avec subventions de LMC/FQ.

### 4/Cartes régionales des LMC (France Québec)

G.Pilleul et J. Giraud Héraud font part de l'état d'avancement de cette action. Les projets de cartes devront être remis à l'automne 2006 pour une publication en 2008.

Des réunions de travail auront lieu préalablement dans chacune des grandes régions. Le conseil accordera comme précédemment son appui financier à la tenue de ces réunions. J. Giraud-Héraud voudra bien fournir dès que possible le projet de budget nécessaire à cet effet.

Un séminaire regroupant les responsables "cartes LMC" des régionales se tiendra ensuite, les 26, 27 et 28 Octobre 2006 en Ile de France. Il conviendra alors d'arrêter les critères de sélection des LMC qui seront retenus pour figurer sur les cartes dont par ailleurs il faudra choisir le support graphique.

### 5/ Fondation de Québec (2008)

Le conseil souhaite que cet événement soit célébré comme il convient s'agissant d'un fait majeur de l'Histoire de France et du Québec. La Commission franco-québécoise forte de la mission qui lui est confiée par les deux gouvernements, et l'association LMC/FQ qui en est l'émanation française, prendront l'attache du Commissaire français des célébrations de 2008 dès qu'il aura été désigné.

D'ores et déjà, outre les cartes régionales des LMC, deux projets sont à l'étude :

- la célébration en France du régiment royal d'infanterie de Carignan Salières, sous la responsabilité de J.Torche qui en expose les modalités et l'état d'avancement. Le projet comprend notamment un colloque à Paris (Hôtel de Ville ?), une exposition au fort de Vincennes, un défilé de représentants du régiment en uniformes d'époque. Une documentation est remise par J. Torche aux membres du conseil.

- La reconstruction de l' "orgue Richard" détruit à Québec en 1659 par les bombardements anglais.

J.Giraud Héraud informe le conseil de l'intention du [conservatoire de musique d'Aix en Provence](#) de monter pour 2008 dans cette ville une œuvre musicale du contemporain de la fondation de Québec, Guillaume Couture. Le conservatoire saisira éventuellement l'association de ce projet.

### **6/ Dictionnaire du patrimoine de l'Amérique française**

Y. Bergeron et Laurier Turgeon en charge de ce projet séjourneront en France du 11 décembre 2005 au 3 Janvier 2006 pour « constituer un comité scientifique » dont devraient être membres, pour la partie française , Ph. Joutard, D. Poton, J.F. de Raymond et G.Pilleul.

### **7/ Assemblée générale de 2006**

Il reviendra au conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale d'élire un nouveau président qui conformément à l'article 10 nouveau des statuts sera de droit co-président de la CFQ/LMC.

L'AG se réunira le 2 Mars 2006 à 15 heures à la Délégation générale du Québec à Paris.

Le président

Henri Rethoré

## Les débats parlementaires

### Journal des débats

#### Commission de la culture

Le mardi 24 janvier 2006, 09 h 30 – Vol. 38 No 63 (non révisé)

## Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec (11)

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/epreuve/cc/060124/0930.htm>

*(Neuf heures trente-cinq minutes)*

(...)

Donc, j'invite notre premier groupe à prendre place, c'est-à-dire la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs ainsi que la Société québécoise d'ethnologie. Je vous laisse le temps de prendre place et, durant que vous vous installez, je vous rappelle les règles de la commission parlementaire et je sais pertinemment qu'il y a au moins un de vous qui les connaît très bien. Donc, vous aurez un temps maximal de 20 minutes pour présenter votre mémoire de la façon dont vous jugerez à propos et à la suite de ça, comme à l'habituel, on procédera avec une période d'échanges avec les membres de la commission.

Je vous demanderais, dans un premier temps, pour bénéfice du Journal des débats de vous identifier et de prendre immédiatement la parole pour la présentation de votre mémoire. La parole est à vous.

**M. Gaulin (André):** Alors, M. le Président, je vous remercie de nous recevoir, mesdames, messieurs les députés. Comme vous l'avez signalé, c'est un mémoire conjoint de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs que préside Marcel Masse qui s'excuse, il est au cap Horn. Vous comprendrez qu'il a un peu froid. Et la Société d'ethnologie que préside M. Jean Simard qui va nous présenter le mémoire rapidement. Je voulais présenter au départ, comme vous l'avez souhaité, M. Marcel Junius, à ma gauche, qui est l'ex-président de la Commission des biens culturels, ancien secrétaire général des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO, et qui a été le premier directeur général du patrimoine au ministère des Affaires culturelles alors que c'était Georges-Émile Lapalme qui était là. Il est prix Léon-Gérin. M. Réal Fournier est secrétaire-trésorier de la Société d'ethnologie, à l'extrême droite ici, M. Jean Simard est président de la Société québécoise d'ethnologie, ancien professeur d'ethnologie du Québec et de l'Amérique, c'est-à-dire du Canada français, à l'Université Laval. Il est l'auteur de plusieurs livres dont un récemment sur le terrain spécialiste du patrimoine religieux populaire. Enfin, moi-

même, je suis un universitaire et ancien député de Taschereau. Voilà, M. le Président.

(...)

**Le Président (M. Brodeur):** Merci. La parole est à vous.

**M. Simard (Jean):** M. le Président, messieurs et mesdames les membres de la commission. L'expérience que vit actuellement le Québec au regard de son patrimoine religieux a quelque chose d'unique. Les catholiques qui sont nés vers 1950 ont prié et chanté en latin dans des églises aux odeurs d'encens, derrière un prêtre qui officiait selon une liturgie venue tout droit du concile de Trente. 20 ans après, la messe se disait en français et se chantait en yé-yé tandis que l'orfèvrerie et les vêtements brodés jugés trop ostentatoires par le renouveau issu du concile Vatican deux étaient relégués aux oubliettes. Ces Québécois élevés dans la religion catholique n'avaient pas encore atteint l'âge de 50 ans, que l'église de leur enfance était devenue presque vide, peut-être vendue et transformée en condominiums ou même déjà démolie. Le patrimoine des protestants et des juifs a connu le même déclin aussi soudain qu'imprévu, sans qu'aucun concile puisse être mis en cause. Rien de tout à fait comparable chez nos voisins du Canada et des États-Unis ni même en Europe, où les changements dans cette direction se sont faits dans la longue durée. C'est dire qu'une bonne partie de la population du Québec a vieilli très rapidement. Ces biens religieux passés du statut d'objet de piété, d'objet de piété pour tous, à celui de patrimoine contesté et même méprisé, puis finalement, revendiqué au nom de la nation tout entière. La Commission de la culture de l'Assemblée nationale nous invite aujourd'hui à nous exprimer sur l'avenir du patrimoine religieux. De quoi sera-t-il fait ? Comment faudra-t-il le gérer ? Et qui s'en occupera ?

Mais avant d'attaquer ces questions, on nous permettra d'énoncer les propositions suivantes qui fondent notre mémoire. D'emblée, nous retenons pour définition de tout patrimoine, celle qu'en a donnée en 2000 le groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec présidée par Roland Arpin. Et je cite: «Peut être considéré comme patrimoine tout objet ou ensemble matériel et immatériel reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur». D'autre part, [le patrimoine religieux représente le grand héritage des Québécois](#). Il a structuré l'identité nationale et nous en voyons les traces partout dans l'environnement paysager. Il est autant privé que public, mobilier comme immobilier, situé en lieux et places où il fut utilisé mais aussi dans les musées et dans les collections privées où il a été relégué. En font partie les objets matériels mais aussi des savoirs et des savoir-faire immatériels que détiennent des porteurs de tradition. [En conséquence, nous estimons que les paysages, les bâtiments, les objets, les archives, les savoirs et les savoir-faire les plus représentatifs du grand héritage soient inventoriés, conservés et mis en valeur au sens de la Loi sur les biens culturels, c'est-à-dire soumis à un processus public d'approbation qui conduit à la citation, à la reconnaissance et au classement.](#)

La mission qui nous incombe consiste donc à assurer la transmission du patrimoine religieux dans les meilleures conditions physique et documentaire, afin qu'on le réutilise à des fins culturelles pour les générations à venir. Ce patrimoine est vaste et les solutions pour son avenir n'emprunteront pas toutes les mêmes voies. Les églises accaparent l'attention des médias par les temps qui courent mais elles ne sont que la pointe de l'iceberg d'un nécessaire projet

d'inventaire, de documentation, de sélection, de conservation et de mise en valeur qui comprend en plus de l'immobilier et de son environnement paysager, le mobilier, les archives et les livres enfin et peut-être surtout le patrimoine immatériel.

**M. Simard (Jean):** ...[Les paysages d'abord](#). Au regard de l'étranger, le Québec profond apparaît comme une terre littéralement colonisée par le ciel. On a qu'à consulter une carte routière pour se rendre compte que les noms de lieux font très largement référence à l'au-delà. Saint-Laurent, pour ne citer que ce héros du martyrologe chrétien, a donné son nom au fleuve qui partage entre nord et sud la population du Québec, à une artère qui aussi divise entre est et ouest la ville de Montréal ainsi qu'à un arrondissement de la nouvelle ville de Montréal. Mais la toponymie n'est pas seule responsable de cette image du Québec. C'est tout le paysage construit qui est marqué par les signes sacrés. Si nous en dressions la carte, nous verrions partout apparaître un centre et une périphérie. Au centre, l'église paroissiale et ses dépendances: presbytère, cimetière, salle paroissiale, écoles de filles et de garçons. Centre traditionnel du gouvernement spirituel, l'ensemble paroissial structure le paysage environnant puisqu'il en est le cœur quand ce n'est pas le sommet. Au centre du système, se trouvent également les couvents avec leurs jardins et leurs terrains boisés qui constituent de véritables parcs urbains en même temps que des poumons pour les citoyens qui habitent à leur proximité.

[Le patrimoine religieux de la périphérie](#) se compose, pour sa part, de modestes structures érigées pour la dévotion d'individus, de familles et de communautés locales. Il s'agit, chez les catholiques, de grottes, de niches, de statues, de croix et de calvaires, puis de chapelles et cimetières familiaux chez les protestants. Quelles seraient les façons de protéger les éléments significatifs du patrimoine religieux paysager? Les ensembles paroissiaux, composantes éminemment structurantes des quartiers et des villages, ne sont guère perçus comme des patrimoines à considérer en tant que tels, malheureusement. Les municipalités devraient se servir plus souvent du pouvoir de citation que leur confère la Loi sur les biens culturels pour valoriser ces ensembles et, du coup, les protéger. Les citoyens devraient, de la même façon et comme ils le font très bien depuis quelques années, pousser leur municipalité à intégrer dans son plan d'aménagement les bâtiments conventuels avec leurs jardins et leurs espaces boisés. Les communautés religieuses sont sollicitées par des promoteurs immobiliers et elles peuvent voir à juste titre, dans la vente ou le morcellement de leur site, une solution à des problèmes grandissants et finalement souvent causés par le gouvernement du Québec qui impose une mise aux normes selon le code du bâtiment sans que soit prise en compte la valeur patrimoniale de leurs édifices contrairement à la façon de procéder en Ontario ou en France. Elles ne devraient pas se retrouver seules, les communautés, devant le dilemme de protéger en même temps leur patrimoine financier et culturel. La protection des paysages de la périphérie marquée par la culture religieuse se pose en d'autres termes. Les oratoires, dispersés dans l'environnement naturel, appartiennent à des propriétaires privés ou sont considérés par la coutume comme des biens communautaires. Ils donnent la juste mesure de la religion populaire et portent les signes de la complexe typologie de la dévotion aux saints. Tout autant que les ensembles paroissiaux, ces monuments de la culture populaire imprègnent les paysages du Québec et du Canada français et, à ce titre, ils doivent être protégés par des moyens appropriés.

[Les bâtiments](#). Considérons, cette fois, le patrimoine religieux bâti indépendamment de son insertion dans l'environnement paysager. Il comprend, bien entendu, les milliers d'églises, de

temples, de synagogues et de presbytères auxquels s'ajoutent les évêchés, les archevêchés et les résidences des communautés religieuses de femmes et d'hommes qui incluent les couvents, les monastères, les abbayes, leur église ou leur chapelle, sans compter les résidences de religieux aménagées à proximité ou à l'intérieur même des maisons d'enseignement ou des hôpitaux.

Quels usages doit-on prévoir pour les bâtiments qui perdront bientôt leur fonction première? Les conserver tous dans leur intégrité relève de l'utopie d'autant plus qu'ils ne sont pas tous investis de valeurs patrimoniales, loin de là. Par ailleurs, les églises aux valeurs patrimoniales reconnues et quelques fois classées ne peuvent être abandonnées du seul fait qu'elles sont disqualifiées par leur non-fréquentation. Elles sont des repères dans le paysage culturel et des lieux de mémoire collective. Il ne faut donc pas confier aux seuls experts, ni non plus aux seuls marguilliers, la décision de conserver, de recycler ou de vendre les églises. Ces décisions, lourdes de sens, doivent être prises dans un processus public.

**M. Simard (Jean):** Les personnes et les groupes touchés par ces questions partagent aussi généralement l'opinion que les lieux, ne servant plus au culte et ayant une valeur patrimoniale, devraient être affectés en priorité à des fins culturelles, sociales ou communautaires. À ce jour, des dizaines d'églises sont devenues des lieux historiques ouverts aux visiteurs, des musées et des centres d'interprétation, des bibliothèques et des bureaux d'archives, des théâtres et des salles de spectacle, et des centres communautaires et culturels, des galeries d'art, des écoles de cirque et de danse. Avons-nous fait le plein de ce genre d'utilisation? Nous ne le croyons pas.

Par exemple, on estime à 150 les organismes culturels, les troupes et les compagnies de théâtre à Montréal qui se cherchent désespérément un toit dans une ville qui compte quelques centaines d'églises qui pourraient être éventuellement affectées. Dans le milieu rural par exemple, certaines mairies pourraient le temps venu être relogées dans les églises qui les avoisinent, ces bâtiments qui ont gardé la noblesse de l'ancien pouvoir et dont les clochers de ces lieux de puissants symboles identitaires.

Dans le respect de la Loi sur les fabriques, les municipalités seront appelées tôt ou tard à prendre le relais des conseils de fabrique en ce qui concerne ces biens publics de proximité, Églises et cimetières qui leur sont attenants, ces cimetières qui sont les *termini at quam* pour tous les citoyens quelle que soit leur croyance. Ça nous le savons malheureusement tous.

Nous avons collectivement le devoir de protéger un ensemble représentatif et aussi varié que possible de bâtiments religieux. On ne peut laisser la nature à elle-même car les prédateurs auront tôt fait de récupérer les espaces culturels souvent très convoités parce qu'ils sont vastes et bien situés. Les autorités paroissiales, diocésaines, municipales et québécoises ont intérêt à s'entendre pour que soient reconnus et protégés les bâtiments les plus significatifs. C'est-à-dire ceux qui répondent tout à la fois aux critères de valeur patrimoniale intrinsèque déterminée par les experts et de valeur extrinsèque exprimée par les citoyens. Les premiers prétendent les critères intrinsèques, prétendent à l'objectivité. Les seconds font plutôt référence aux sentiments d'appartenance. Si les critères des uns et les sentiments des autres coïncident tant mieux. S'ils s'opposent, ce sont les élus qui devraient trancher. L'archevêque de Québec, le maire de Québec et la Ministre de la Culture et des Communications ont signé en avril 1999 une déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec, qui

prévoit une procédure de disposition des lieux de culte devenus obsolètes. Les autres villes-centres devraient s'inspirer de ce modèle. En milieu rural, le principe est le même, mais on doit s'attendre à moins de bouleversement.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec, par l'entreprise d'une fondation privée sans but lucratif, la Fondation du patrimoine religieux a investi 135 millions de dollars auxquels s'ajoutent 45 millions en dons privés dans la restauration de 800 édifices religieux sans compter des dizaines de tableaux et d'autres biens mobiliers. Elle a produit un inventaire qui dénombre 2 755 lieux de culte construits avant 1975. Remercions ministres et hauts fonctionnaires qui ont pris et renouvelé la décision d'apporter au moyen de fonds publics leur appui à tous ceux et à toutes celles qui à travers la Fondation du patrimoine religieux ont oeuvré à ce programme de restauration. Des centaines de citoyens et de citoyennes ont permis en donnant leur temps, leur argent et leur savoir-faire, de mettre en valeur des biens religieux immobiliers et mobiliers essentiels à la lecture de notre histoire. Forcés de reconnaître toutefois, que tous ces efforts n'ont comblé qu'une partie de l'immense défi qui se pose à nous, les églises restaurées grâce à ce programme ont-elles toute valeur patrimoniale? Et combien d'églises patrimoniales ou classées reste-t-il encore à restaurer? L'État ne peut pas et ne doit pas s'engager à perpétuer tous les lieux de culte. Il ne doit pas se rendre responsable de leur avenir, ce n'est pas son rôle. En revanche, il doit se préoccuper de ceux qui ont une valeur patrimoniale publiquement reconnue.

**M. Simard (Jean):** Au terme d'un examen public de leur valeur patrimoniale selon le modèle proposé par la déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec, une fiducie d'état créée spécialement à cette fin par une loi devrait pouvoir acquérir ces églises et ces couvents désormais protégés par Loi sur les biens culturels afin de les restaurer et leur trouver une vocation nouvelle. L'État québécois devrait accorder à la fiducie publique une part significative de son budget annuel pour réaliser sa mission. Cette fiducie devrait pouvoir également se tourner vers d'autres partenaires pour combler ses besoins financiers: entreprises, associations et particuliers qui se verraient accordés des incitatifs fiscaux significatifs. De plus, l'État devrait confier à une telle fiducie le pouvoir de s'assurer qu'aucun nouvel édifice public ne soit construit si un bâtiment religieux patrimonial en attente d'une nouvelle vocation peut être converti intelligemment pour satisfaire la demande. Cette règle gouverne pour ces édifices patrimoniaux l'État fédéral à Ottawa. Pourquoi le Québec ne suivrait-il pas ce bel exemple partout sur son territoire?

**Les objets et les archives.** Les biens du patrimoine religieux immobilier, c'est-à-dire les tableaux, les sculptures, les vêtements et les objets liturgiques, les vitraux et les orgues, reflètent la nature des groupes sociaux qui les ont vus naître. Ils sont parfois en matière noble, or, argent, vermeil, soie, bois exotiques et on les associe aux plus hautes oeuvres du rite liturgique. Ou encore, ils sont fabriqués dans des matériaux plus communs et on les retrouve le plus souvent dans l'aire domestique. Ces objets mobiliers à caractère ethnologique, normalement conservés in situ, s'avèrent nombreux, ils sont rarement inventoriés dans les paroisses et, pour ainsi dire, jamais dans les chambres et les greniers des familles. On a tendance à les oublier et à minimiser leur valeur patrimoniale qui est pourtant bien réelle dans de nombreux cas. Il en est tout autrement des biens mobiliers des communautés religieuses. Ces dernières, surtout celles de femmes, ont été les meilleures gardiennes des objets qui ont façonné leur histoire et très tôt les ont mis en exposition dans leurs propres musées. Les objets mobiliers religieux, artistiques et ethnologiques conservés in vitro, c'est-à-dire retirés de leur lieu d'origine et regroupés dans les

collections de musées, s'avèrent plus accessibles, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont mieux connus que les précédents du fait qu'ils ont été souvent acquis sans considération du contexte qui leur conférait un sens. La situation des archives et les livres est sensiblement la même. Quand ils sont conservés in situ, dans les presbytères et les évêchés ou dans les communautés, leur statut est comparable à celui des objets mobiliers religieux, artistiques et ethnologiques. Retirés de leur lieu d'origine, ces documents iront le plus souvent loger dans les institutions centralisées, archives, bibliothèques, etc.

**Le Président (M. Brodeur):** Il vous reste environ une minute pour compléter.

**M. Simard (Jean):** D'accord.

**Le Président (M. Brodeur):** De toute façon, si vous n'avez pas le temps de compléter, on complétera durant les échanges.

**M. Simard (Jean):** Très bien.

**Le Président (M. Brodeur):** Je vous laisse conclure.

**M. Simard (Jean):** Alors, j'insisterai sur le [patrimoine immatériel](#) pour terminer, ce qui est le dernier point de notre rapport. Neuf, pour les personnes qui ont le rapport en main.

L'immatériel. La réalité du patrimoine immatériel n'est pas encore bien connue et encore moins reconnue à sa pleine valeur. Dans sa 32e session, tenue en octobre 2003, l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. Cette nouvelle convention internationale vient s'ajouter à d'autres portant sur la sauvegarde des patrimoines matériel et naturel. Elle définit le patrimoine immatériel comme l'héritage culturel vivant des communautés. Le texte de la convention propose une définition large de l'immatériel qui comprend les expressions orales, les savoir-faire, les pratiques festives, les rituels et les spectacles ainsi que les instruments, les objets, les artefacts et les espaces qui permettent leur manifestation. En faisant une place aux objets et aux espaces matériels, elle reconnaît que les éléments intangibles de la culture ont souvent besoin d'un support matériel pour s'exprimer. En matière de vêtements religieux, nous croyons aujourd'hui que seuls les témoins vivants, porteurs de traditions, de savoir et de savoir-faire, peuvent détailler les fonctions et les noms des objets des liturgies chrétienne et juive.

Les connaissances consignées dans ce domaine se trouvent, pour le moment, dans les livres et les films. Ces livres qui contiennent des trésors d'expériences vécues et transmises par la parole écrite font état de la partie pensante et réfléchissante de l'expérience chrétienne ou juive mais plus rarement de l'agir du peuple. Le film complète le livre à cet égard, il restitue le geste et la parole spontanée des pèlerins, par exemple, à la sortie de la messe du dimanche, à la procession au reposoir, d'où l'importance des enquêtes enregistrées et filmées en procédé numérique sur les croyances, les rites et les coutumes d'hier mais transmises pour demain. Le rite latin a été abandonné voilà maintenant 40 ans et [presque personne ne connaît encore la](#)

signification de l'ite, missa est ni ne peut chanter le *Tantum ergo* comme les élèves des collèges classiques et beaucoup de paroissiens le faisaient aisément dans les années 50.

**M. Simard (Jean):** La consignation du patrimoine religieux et matériel commande donc un programme d'enquête auprès des acteurs et ces derniers ne sont pas que des clercs. Il faudrait considérer les témoignages des laïques engagés au service des églises comme ceux qui ont oeuvré dans les chorales paroissiales, dans les groupes d'action catholique générale et spécialisée, dans les mouvements de jeunesse qui ont tant apporté au catholicisme québécois, des elders des communautés protestantes, gardiens des traditions liées à la Bible, à l'éducation et au volontariat.

Les Augustines de Québec...

**Le Président (M. Brodeur):** ...C'est parce que plus le temps, il vous reste combien de temps environ pour terminer votre exposé? Parce qu'on a déjà dépassé le...

**M. Simard (Jean):** 30 secondes.

**Le Président (M. Brodeur):** Allez-y pour 30 secondes.

**M. Simard (Jean):** 30 secondes.

**Le Président (M. Brodeur):** On s'organisera dans la gestion du temps après.

**M. Simard (Jean):** D'accord.

**Le Président (M. Brodeur):** Allez-y.

**M. Simard (Jean):** Merci. Les Augustines de Québec donnent le modèle d'une vision d'avenir pour le patrimoine des communautés, car en plus de favoriser les inventaires de leurs biens matériels, elles s'occupent maintenant de leur patrimoine immatériel, des savoirs et des savoir-faire qu'elles détiennent de tradition orale et manuelle depuis les origines. La documentation des collections passe par les archives et la tradition du geste et de la parole que la vie en communauté cloîtrée a favorisée. Et inversement, la comparution des objets devant leurs utilisateurs d'origine a pour effet de stimuler la mémoire et de documenter ce que taisent les archives. Les communautés religieuses sont à bout d'âge et le patrimoine immatériel qu'elles détiennent d'un passé pluriséculaire doit être consigné au plus tôt. Comme pour les biens mobiliers, nous devrions faire de l'inventaire du patrimoine immatériel des communautés fondatrices de la Nouvelle-France une priorité nationale, et ces inventaires devraient se dérouler en même temps, l'un informant l'autre.

En conclusion...

**Le Président (M. Brodeur):** S'il vous plaît!

**M. Simard (Jean):** Merci, M. le Président. En 2000, le groupe conseil présidé par Roland Arpin

soumettait à la ministre de la Culture et des Communications ses réflexions et ses recommandations sur une politique du patrimoine culturel. Malheureusement une telle politique n'existe toujours pas et nous devons encore agir à la pièce. Notamment, pour ce qui concerne la vaste question du patrimoine religieux. Le gouvernement du Québec devrait se donner le plus rapidement possible une politique du patrimoine culturel modifiant en conséquence la Loi sur les biens culturels en y incluant la notion de patrimoine immatériel religieux. Merci à tous.

**Le Président (M. Brodeur):** Merci beaucoup. Merci pour un mémoire si étoffé et si intéressant. Pour nous, on se replonge maintenant là à fond de train dans le patrimoine religieux. Et d'entrée de jeu, vous nous présentez un excellent mémoire qui nous soulève encore plusieurs questions. Et puisque j'ai, nous avons des gens qui s'y intéressent de façon très précise, de façon très poussée, vous avez au point de départ soulevé différents points quand vous avez cité le rapport Arpin, je crois. Vous parlez de valeur de témoignage du patrimoine religieux mais aussi de valeur patrimoniale. Et nous, à la commission, évidemment nous aurons un dilemme parce que lorsque nous disions dans notre rapport, c'est-à-dire dans notre document de présentation, qu'on ne pourra peut-être pas tout protéger, vous le dites aussi. Nous aurons un dilemme alors entre la valeur de témoignage du patrimoine d'avant 1975 et celui d'après 1975. Parce qu'il faut... 45, pardon, parce qu'il faut se rappeler que nous sommes à une époque donnée, donc la valeur de témoignage d'aujourd'hui et celle dans 100 ans ou 200 ans, le patrimoine plus jeune, sera peut-être aussi une valeur de patrimoine, une valeur de témoignage aussi valable que celui qui date d'il y a une centaine d'années ou de 200 ans. Donc, la commission devra se poser cette question sur la valeur de témoignage si on prend par hasard, dans un petit village du Saguenay–Lac-Saint-Jean où on a des églises construites en 1960, qui ont une valeur de témoignage pour les gens du village mais peut-être pour nous, ici dans cette salle, peut-être moins en valeur patrimoniale. Mais nous devons extensionner dans le temps et voir si nous devons procéder aux mêmes critères de protection pour ce patrimoine-là qui je crois aussi a une valeur de témoignage, du moins beaucoup pour les gens qui demeurent dans ces villages-là. Est-ce que nous devons, nous, établir des critères pour protéger également ce plus jeune patrimoine-là sur une valeur de témoignage et non moins sur une valeur patrimoniale selon nos critères d'aujourd'hui? Est-ce que vous avez eu le temps de réfléchir à cette situation-là?

**M. Simard (Jean):** Bien sûr! Bien sûr, j'ai eu souvent l'occasion de réfléchir à ces questions-là. J'ai oeuvré pendant 10 ans à la Commission des biens culturels...

**Le Président (M. Brodeur):** ....d'aujourd'hui. Est-ce que vous avez eu le temps de réfléchir à cette situation-là?

**M. Simard (Jean):** Bien sûr, bien sûr, j'ai eu souvent l'occasion de réfléchir à ces questions-là. J'ai oeuvré pendant 10 ans à la Commission des biens culturels à titre donc de commissaire et nous avons, à la Commission été dans... enfin, je voulais dire dans l'obligation, dans l'heureuse obligation d'attaquer ces problèmes. En fait, les classements des biens culturels, notamment pour les églises, ne considèrent pas que des valeurs intrinsèques, c'est-à-dire des valeurs d'architecture, des valeurs d'ancienneté, etc. Elles considèrent également les valeurs extrinsèques, c'est-à-dire les liens qu'il y a entre le bâtiment et la population qui l'environne, qui a été à l'origine du bâtiment. Or, les classements des biens culturels ne se font pas depuis longtemps que pour les critères intrinsèques. C'est donc dire que, pour le Saguenay-Lac-St-

Jean, par exemple, une église évidemment construite... les églises construites, par exemple, dans les années 70-75, les églises de style international enfin qui sont nées dans le Lac St-Jean, ces églises ont une valeur patrimoniale qui n'est pas reconnue. Ce que nous disons dans le mémoire finalement c'est que nous avons le devoir de protéger le patrimoine culturel et de le mettre en valeur. Ce patrimoine culturel, en quelques mots, il est patrimoine lorsqu'il a une reconnaissance publique qui est faite par la consultation publique. Le problème c'est qu'actuellement il n'y a pas suffisamment de biens classés et reconnus. Avant d'investir dans le patrimoine religieux immobilier, il aurait fallu idéalement faire, premièrement, un inventaire, ce qu'on a fait beaucoup trop tard, et, deuxièmement, à la suite d'un inventaire, déterminer ce qui appartient... ce qui aurait dû appartenir au patrimoine culturel national, non pas seulement selon les critères intrinsèques, mais aussi selon les critères extrinsèques. Et, après cela, serait venu le temps de dire: bien voilà, dans quels bâtiments nous allons investir? Dans certains cas, c'aurait pu être dans des bâtiments qui auraient été construits après 1975 parce que je pense qu'il n'y en a pas de classés – je ne suis pas sûr, là – de bâtiments après 75, d'églises, faudrait le vérifier mais j'ai l'impression que non. Alors, il faudrait d'abord classer ces bâtiments-là. On ne sait pas exactement pourquoi ils ne l'ont pas été jusqu'à maintenant.

**Le Président (M. Brodeur):** Merci.

**M. Gaulin (André):** Si vous permettez, M. le Président, je pense que notre mémoire insiste sur ce qui est du Régime français aussi par rapport à ce qu'on peut classer avec les moyens qu'on a. Évidemment, on classe ce qui est témoignage de mémoire, dans ce qui est le plus menacé aussi, il ne faut pas que le patrimoine religieux serve, comme ça s'est produit avec l'argent qui a été investi à réparer des toits d'église, à faire des réparations courantes pour des choses qui ne sont pas reconnues sur place. Donc, il y a des églises du Régime français, il n'en reste pas des tonnes, par exemple. Il y en a une quinzaine. Je peux déposer ici ce texte de M. Claude Paulette qui a sorti les églises du Régime français puis celles qui ont suivi immédiatement la conquête. Donc, il y en a seulement une quinzaine et ce sont souvent des églises remarquables.

**Le Président (M. Brodeur):** Parfait. Donc, nous allons déposer...

**M. Gaulin (André):** Par ailleurs, il y a ce qui est national et ce qui est local et régional. Il y a des choses qui peuvent être classées régionalement et d'autres qui peuvent l'être pour leur témoignage national. Alors, ça aussi c'est un rapport à des communautés différentes qui restent des communautés d'ici, mais différentes.

**Le Président (M. Brodeur):** Vous avez également soulevé abondamment les notions de... par ricochet les questions de propriété, de nouvelle propriété, à qui devraient appartenir ces églises-là. Vous avez parlé de transferts, principalement dans les milieux ruraux. Pour nous, à la commission, ça sera important de réfléchir aussi sur quelle façon nous devons transférer ces églises-là si elle doivent être transférées, c'est la question qu'on se pose, et de quelle façon nous allons les financer. Et d'ailleurs, vous nous avez parlé de fiducie et je suis convaincu... d'ailleurs la commission s'intéresse énormément à ce qui se passe ailleurs, ce qui se passe en Europe, entre autres là, sur le mode de financement et de protection de ce patrimoine-là. Mais, lorsque vous parlez de transfert comme ça, souvent le mot "nationalisation" nous vient aux

oreilles... Des églises et ce qui apporte un financement important, ce qui apporte un mode de financement que nous devons inventer, c'est-à-dire nous devons peut-être s'inspirer de ce qui vient ailleurs, en Europe particulièrement, nous devons inventer aussi une méthode de financement pour conserver ce patrimoine fort important parce qu'on parle de milliards sûrement en valeur, plutôt de valeur inestimable, mais nous devons financer ces projets-là de façon beaucoup plus importante, je crois, sans peut-être requérir à l'État parce qu'on sait tous que l'État, ses capacités intellectuelles de l'État, elles ne sont pas à la hauteur des besoins de la conservation de ces monuments-là. Mais de quelle façon voyez-vous le transfert de ces monuments-là à une autre instance qui serait plus large?

**M. Simard (Jean):** D'abord, d'emblée, je voudrais dire que notre mémoire, enfin, à sa base, affirme haut et fort qu'il ne faut pas nationaliser les églises au sens où on l'entend en Europe. D'abord, les églises qui sont... qui servent toujours au culte doivent être... doivent poursuivre leur vocation principale et ancienne d'être des lieux de culte. Dès lors qu'une église devient... ne sert plus au culte, et qu'elle est menacée par toutes sortes évidemment de facteurs, menacées de devenir des condos particulièrement, il faut que nous réagissions. Comment réagir? Nous devons penser, nous, qu'une fiducie indépendante... enfin, publique, mais indépendante de l'État, devrait pouvoir acquérir ces biens-là et leur trouver une nouvelle vocation. Et en cela, évidemment, le modèle européen est intéressant, ce qui se fait en Angleterre tout particulièrement, et cette fiducie... parce qu'actuellement on a versé quand même pas mal d'argent à la Fondation du patrimoine religieux, ces sommes d'argent pourraient être transférées dans une fiducie à caractère public et les budgets de cette fiducie devront être ensuite enrichis par les institutions privées.

L'ancien maire de Québec M. L'Allier avait parlé particulièrement des grandes banques. Les grandes banques ont des devoirs sociaux comme toutes les corporations, et elles ont beaucoup d'argent et les comptes de banque sont des comptes de citoyen. Bref, ceci pour dire... et puis, il n'y a pas que les entreprises qui devraient être partenaires de ces fiducies-là, il y a les citoyens. Nous avons pensé que, comme pour les rivières, comme pour bien d'autres réalités naturelles et culturelles comme... alors, les citoyens pourraient bénéficier d'incitatifs fiscaux. Lorsqu'on donne de l'argent à des partis politiques, nous avons les incitatifs fiscaux importants. Nous pourrions utiliser ce modèle, hein, pour, en tout cas, peut-être pas le transposer tel quel, mais utiliser ce modèle quand même pour le patrimoine religieux national pour que les citoyens puissent être interpellé personnellement pour la cause, comme on dit parfois.

**Le Président (M. Brodeur):** Merci. Mme la députée de Bellechasse.

**Mme Vien:** Oui, merci, M. le Président. Messieurs, bon matin, merci d'être là. Une petite précision que j'aimerais avoir, vous avez piqué ma curiosité. Vous nous avez dit tout à l'heure, quand vient le temps de reconstruire ou de procéder à des rénovations dans une église, il faut bien sûr suivre le Code du bâtiment, ce qui cause des maux de tête assez importants parce que ça peut ne pas être compatible toujours et tout le temps avec les normes d'aujourd'hui de restaurer un vieux bâtiment, une vieille église, un vieux couvent. Et vous dites: Ce n'est pas nécessairement la même situation en France notamment. Sauriez-vous nous faire un peu la différence entre ce qui se passe ici et ce qui se fait en France actuellement?

**M. Simard (Jean):** Écoutez, je ne vais pas vous répondre de façon très documentée, ce que je sais, c'est qu'en France, il y a également un code du bâtiment, mais les biens patrimoniaux font partie... sont liés par une sorte de concordat, si vous voulez, si vous permettez l'expression, par rapport au Code du bâtiment de telle sorte que les bâtiments du patrimoine, les bâtiments classés en France sont exclus... enfin sont exclus en tout cas partiellement du Code du bâtiment. C'est presque honteux lorsque... enfin, c'est même très contradictoire, à tout le moins, de voir que certains bâtiments à caractère patrimonial se voient obligés en fait d'hypothéquer le patrimoine pour pouvoir être aux normes, parce qu'il y a un usage public qui est prévu, quand on sait par ailleurs que souvent ces bâtiments-là ont toujours eu un usage public. On dirait qu'il n'y a pas, dans ce domaine-là, qu'il n'y a pas de... – comment est-ce qu'on dit ça? – de droits acquis.

Il nous semble, à nous, que les bâtiments du patrimoine, et comme tout le patrimoine culturel, qu'il soit mobilier ou autre, devrait être protégé avec ses critères propres, selon ses critères propres, c'est-à-dire la restauration avec une perspective de réversibilité, par exemple, puisque c'est le premier objectif, de conserver et non pas d'adapter au fond à des... Voilà.

**Le Président (M. Brodeur):** M. Gaulin.

**M. Gaulin (André):** La mise aux normes coûte très souvent un bras aux communautés, d'autant plus qu'elles habitent souvent, justement, des édifices patrimoniaux. Je peux vous donner comme exemple une demande de mise aux normes qu'on a faite – je ne sais pas ce qui est advenu – à Saint-Benoît-du-Lac, Dom Bello, c'est de la brique. On a imposé un mur de verre pour protéger les moines, soi-disant, du feu. Alors, les moines étaient un peu embêtés. Ils ne voulaient pas être de mauvais citoyens, mais ils se demandaient quoi faire avec ça. Alors, c'est un peu... C'était presque, en l'occurrence, là, c'était presque ridicule, cette demande de mise aux normes là d'un monastère comme celui de Saint-Benoît-du-Lac.

Ici, tout près, Marguerite-D'Youville, la Maison Mère-Mallet, là, il y a une mise aux normes qui coûte une fortune aussi. Dans différents édifices, c'est la même chose.

**M. Turp:** Ont-ils construit, le mur de verre? Est-ce qu'ils l'ont construit, le mur de verre?

**M. Gaulin (André):** Je ne le sais pas. Il faudrait que je retourne à Saint-Benoît, peut-être une petite retraite.

**Le Président (M. Brodeur):** M. le député de Mercier.

**M. Turp:** Merci, M. le Président. D'abord, moi aussi, je suis content d'être de retour, avec mes collègues de Saint-Hyacinthe et de Pointe-aux-Trembles, aux travaux de cette commission. Vous pouvez compter sur notre soutien, jusqu'à la fin des auditions publiques, jeudi, puis ensuite pour ce travail ambitieux qu'est le nôtre.

Comme vous le disiez au journaliste du *Courrier parlementaire*, M. le Président, là – on lit ça ce matin, je l'ai fait distribuer aux collègues – c'est une commission parlementaire qui vous a emballé, mais qui nous emballe aussi. Mais l'emballage va devoir être suivi de décisions, de

décisions difficiles ou de recommandations qui vont rendre peut-être la vie au gouvernement difficile parce qu'il va y avoir des choix importants à faire, des choix qu'aucun autre gouvernement n'a fait et qu'un gouvernement responsable devrait faire parce que tout le monde nous dit qu'il faut préserver et mettre en valeur ce patrimoine et qu'on n'a pas fait suffisamment pour le mettre en valeur et le préserver jusqu'à présent, dans l'État québécois. Alors donc, notre défi est grand, dans les prochains mois.

Et je vous remercie d'avoir contribué. Je sais que vous insistiez pour vous présenter devant cette commission, puis vous aviez raison de le faire parce que votre mémoire est dense, il est intéressant. Vous nous avez mis, en annexe, là, cet ouvrage, là, sur les lieux de mémoire communs au Québec et à la France. Il sera intéressant aussi de le parcourir.

Et, moi, on a porté à ma connaissance un livre qui est paru récemment, là, de Jean Simard, *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*. Puis on espère que ce que nous ferons fera qu'il y aura beaucoup d'autres missionnaires du patrimoine religieux au Québec, dans les prochaines années. Alors, j'ai trois questions, série de questions. Ma première, c'est sur le rôle des villes, des municipalités et municipalités rurales par rapport au rôle d'une fiducie publique: Comment ces institutions qui existent, les institutions municipales et la fiducie dont vous proposez la création devraient travailler ensemble? Parce que vous dites que les municipalités ont un rôle dans la planification du destin des églises patrimoniales, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et les autorités diocésaines. Mais, si on crée une fiducie, quel rôle a-t-elle? Comment arrimer le travail de la fiducie? Est-ce qu'elle est complémentaire? Est-ce qu'elle planifie aussi le destin ou est-ce que c'est deux rôles tout à fait distincts et complémentaires?

Puis, là-dessus, je veux poser une question sur le financement parce que ça m'inquiète un peu, ce que je lis, là, dans *Le Courrier parlementaire* de ce matin. Je le sais, M. le Président, que ce n'est pas entre guillemets, là, mais je lis que vous auriez dit aux journalistes que: «Un fonds de conservation du patrimoine pourrait – selon le député de Shefford – ne pas exiger beaucoup plus d'argent de la part des gouvernements. Des mesures pourraient être prises pour encourager les dons privés provenant, par exemple, des personnes âgées plus fortunées.» Alors, en fait, je ne sais pas si vous avez dit ça exactement, mais ma question sur le financement, c'est: L'État doit-il investir plus et davantage pour mettre en valeur et préserver le patrimoine religieux, ou il ne devrait pas mettre plus qu'il a mis dans la fondation qu'on connaît? Ma deuxième question, c'est sur les inventaires, vous avez beaucoup parlé d'inventaires. J'aimerais que vous nous disiez ce qui est important dans les inventaires. Dans votre livre, vous parlez des inventaires nationaux, alors qu'est-ce que l'on doit faire, en termes d'inventaires? Qu'est-ce qui est la priorité dans toutes les mesures que vous proposez en matière d'inventaires?

Et, dernière question, sur le patrimoine immatériel, on en a parlé, on nous a parlé de plus en plus devant cette commission, vous avez cité la Convention de l'UNESCO, dont je comprends qu'elle est morte-née, il n'y a pas beaucoup d'États qui vont la ratifier, semble-t-il, cette convention, elle ne pourra peut-être pas nous inspirer sauf pour la définition, mais pour le patrimoine immatériel, qu'est-ce qu'il y a à faire de plus que les inventaires? Qu'est-ce qu'il faut faire? Qu'est-ce que vous voudriez que notre commission dise sur le patrimoine immatériel et dise ce qui doit être fait sur le patrimoine immatériel?

**M. Simard (Jean):** À la première question, qu'est-ce que fait une fiducie par rapport aux églises rurales mises en disponibilité et par rapport également aux églises urbaines, bon, je dois vous dire que lorsqu'on parle de fiducies, on pense surtout aux églises urbaines dont la destination est incertaine la plupart du temps. Nous sommes en fait mal préparés à trouver une vocation à une église de grande ville quand on n'y a pas pensé plusieurs années d'avance, et que des négociations n'ont pas été entreprises, et que les municipalités ne les ont pas insérées dans leur plan d'urbanisme ou de développement.

Il en est autrement des églises rurales. Les églises rurales, je dois vous dire, sont en lien très étroit avec la population. J'habite moi-même à la campagne, dans un petit village qui s'appelle Sainte-Louise, 800 habitants. Cette paroisse essaie tant bien que mal de survivre; au mieux, il y a 10 % de gens qui fréquentent l'église, c'est-à-dire 80 personnes, et 80 personnes, elles sont incapables de subvenir aux besoins réels de l'église. Ils ont beau faire des quêtes spéciales et des bingos, ils n'arrivent pas à financer... ils le font encore, ils le feront encore pendant quatre, cinq ans très certainement, mais le temps est proche où ils vont devoir porter l'arme à gauche, je dirais. Alors, moi, il me semble, et je pense à la commission aussi, souhaitable que les ayants droit qui sont prêts à prendre la relève des parents, qui est l'Église catholique, le fassent.

Dans les paroisses rurales, en général, ce serait assez facile, là, de faire passer le bien religieux et patrimonial en biens publics pour des activités culturelles communautaires de loisirs et même municipales, là. À Sainte-Louise, je reviens à mon petit exemple, l'hôtel de ville est en taule, là, un bâtiment qui est excentrique par rapport au centre village. On a construit cet hôtel de ville à une époque où le pouvoir était centré au centre de la paroisse, c'est-à-dire dans l'église, c'est un bâtiment de 1850 à peu près, une très belle église qui est le cœur de la paroisse et de la municipalité. Alors, il me semble que là, comme dans beaucoup de paroisses rurales, il serait tout naturel que le conseil des marguilliers avec le conseil municipal se parlent et prévoient, dans leurs plans de développement, que le bâtiment religieux passera à des fins civiles qui seraient culturelles, sociales et communautaires. Est-ce qu'on a besoin de l'intervention de la fiducie pour les églises de campagne? Je n'en suis pas certain. Je n'en suis pas certain. Moi, il me semble que moins il y aura de lourdes structures pour gérer le patrimoine religieux, mieux ce sera.

Quant aux villes, on est dans une situation très différente. La ville de Montréal jusqu'à maintenant a trouvé parfois de très bonnes façons de faire, notamment en donnant certaines églises catholiques désaffectées par la population québécoise d'origine à des communautés culturelles, les Haïtiens, par exemple, les Libanais. Enfin, il y a bien des communautés culturelles chrétiennes, catholiques principalement, qui ont pu récupérer ces bâtiments religieux là et continuer à les faire vivre. Mais, dès lors que certaines églises ne trouvent plus preneur, qu'elles ont une valeur patrimoniale, nous avons le devoir de trouver une façon de faire publique, un peu plus lourde sans aucun doute, mais qui devrait pouvoir s'occuper de ces bâtiments patrimoniaux. On pense surtout à la ville de Montréal, on pense à la ville de Québec, qui sont les deux grands centres urbains les plus anciens aussi, qui ont les bâtiments les plus anciens.

Alors, comment les financer? On y a fait allusion tout à l'heure, l'État doit investir dans le patrimoine. Il n'y a aucun doute là-dedans pour nous. L'État doit investir dans le patrimoine national. Tous les pays civilisés investissent dans le patrimoine national. Ce qui ne veut pas dire

que l'État doit tout payer, et au surplus il aurait tort de tout payer parce que les citoyens se désintéresseraient du patrimoine en question. Il faut que les citoyens soient interpellés, donnent de l'argent pour protéger le patrimoine, mais pour ça il faut qu'il y ait la carotte en même temps que le bâton. Il faut qu'il y ait des incitatifs fiscaux.

Des églises, par exemple, pourraient être prises en charge par des groupes qui pourraient aider, en fait qui pourraient contribuer avec la fiducie – là, ce n'est pas écrit dans le rapport, c'est une opinion personnelle que je donne – donc qui pourraient aider la fiducie, par des moyens financiers, à atteindre ses objectifs. On le voit, par exemple, pour des grands sites naturels. Pourquoi ne le verrions-nous pas pour des sites culturels? Ça, c'était la première question. La deuxième, c'est à propos de ?

**M. Turp:** L'inventaire.

**M. Simard (Jean):** L'inventaire, oui. Quelles...

**M. Turp:** Quelles priorités... Quel inventaire devrait être priorisé?

**M. Simard (Jean):** Les priorités. Merci. Alors, l'inventaire, je suppose que vous voulez parler des biens mobiliers parce que l'inventaire du patrimoine immobilier a été fait par la fondation. Il y a presque 3 000 églises et lieux de culte qui ont été inventoriés. Pour les biens mobiliers et les archives, ils ont des biens matériels. Nous devons protéger en priorité les biens du Régime français. Ce que nous avons de plus précieux, c'est ce que nous avons de plus ancien, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, mais c'est surtout parce que ce qui fait la grande originalité du Québec dans ce continent... sur ce continent, c'est la présence française. Or, au XVIIe et dans une bonne partie du XVIIIe siècle, nous étions une colonie française et nous avons gardé de cette période-là un patrimoine fort riche. À Québec, par exemple, il y a les Augustines, les Ursulines, il y a des bâtiments qui nous viennent des Jésuites qui ont été ...(?) des Récollets. Enfin, nous avons beaucoup de mobiliers, d'archives de ces communautés-là. La priorité doit être accordée au Régime français, à l'époque française, et puis secondairement, bien sûr, aux époques les plus récentes. Pourquoi? Parce que le patrimoine matériel des époques les plus récentes est forcément plus important, et donc il est permis, c'est même notre devoir, de sélectionner davantage.

Mais nous pensons que, pour le patrimoine de la Nouvelle-France, objets et archives, tout doit être conservé, du célèbre portrait de Marguerite Bourgeoys jusqu'au dernier pot de chambre de l'Hôpital général de Québec, parce que ça date du Régime français et que c'est unique en Amérique du Nord.

**Le Président (M. Brodeur):** Mme la députée de Pointe-aux-Trembles.

**Mme Léger:** Oui. Merci, M. le Président. Bonjour messieurs, bonjour cher ex-collègue, André. Je voulais poursuivre votre idée de ce que Daniel, mon collègue, vous a interpellés par rapport vraiment à la partie de l'appropriation, parce que l'État a un rôle important, mais, si je regarde au niveau des organisations particulièrement culturelles, parce que vous parlez que les bâtiments devraient être davantage utilisés et qu'on pourrait davantage inspirer les organisations

culturelles, lieux... festivités, etc., là, dans les églises qu'on aurait à préserver ou qu'on aurait à laisser aller, là, dans... si je peux interpeller comme ça, comment vous voyez cet... comment... que recommandez-vous pour encourager aussi ces organisations culturelles à s'approprier ces lieux-là? Parce qu'on peut parler de l'État, tout ça, mais aussi les organisations, parce qu'il y a beaucoup de citoyens qui sont venus nous parler que l'église est abandonnée, qu'on a besoin d'investissement, on a besoin d'argent. Alors, comment on pourrait aussi aller interpeller les citoyens, encourager les citoyens ou les organisations culturelles, de lieux de cirque ou, bon, peu importe à s'approprier les églises?

**M. Simard (Jean):** Je crois que les organismes culturels n'ont pas beaucoup besoin de stimulation; ils ont besoin de ressources. Je crois que les sociétés d'histoire et de patrimoine notamment sont déjà convaincues que les biens culturels doivent être protégés. Ils n'ont guère de moyens. C'est leur rôle évidemment de motiver leurs membres et puis les citoyens qui sont autour d'eux à trouver les meilleurs moyens pour protéger leurs biens culturels. Évidemment, je répondrai que c'est une question de pédagogie. Ces sociétés-là ont un rôle, ont un devoir de pédagogie.

Mais je reviens sur notre idée, c'est que, pour qu'un citoyen soit interpellé, malheureusement, il faut bien le dire, il faut que cela s'exprime en espèces sonnantes et trébuchantes, c'est-à-dire que, s'il y a des incitatifs fiscaux, un, ça valorise. Tout ce qui est lié aux incitatifs fiscaux est valorisé du seul fait que c'est dans la loi, en fait que c'est un privilège qui est accordé pour... qui serait accordé pour protéger les biens culturels. Je pense que ça passe beaucoup par les ressources. J'ai le sentiment profond que... Nous avons le sentiment profond que, tant qu'il n'y a pas de ressources affectées à des objectifs, les gens auront l'impression qu'on n'est pas sérieux. C'est la même chose quand un objet ne coûte rien, souvent les gens le mettent à la poubelle; quand ils l'ont payé cher, ils le gardent, non pas parce qu'ils ne veulent pas gaspiller leur argent, mais aussi parce que l'objet a obtenu une plus-value, une plus-value du fait qu'il ait été payé, et payé cher, parfois. C'est la même chose.

**Le Président (M. Brodeur):** Merci. En conclusion, M. Gaulin.

**M. Gaulin (André):** Rapidement. Je pense que l'intérêt local est très, très important. Tout à l'heure, on le signalait dans le mémoire. La citation, par exemple, une municipalité peut faire la citation. Alors, peut-être que, – je regarde la députée de Bellechasse, là, il y a plus que 40 églises et clochers qui font le paysage – si chaque village va citer son église, c'est déjà une marque d'intérêt des gens qui sont les élus pour le temple local, qui peut devenir un lieu de rassemblement significatif. Et c'est donc très important de le faire.

Je voulais déposer ça peut-être à la fin, M. le Président.

**Le Président (M. Brodeur):** Oui, allez-y.

**M. Gaulin (André):** C'est un exemple local de ce qu'on a fait. Deux citoyens de Berthier-sur-Mer, Philippe Picard, qui est un ethnologue, et moi-même, on a envoyé, à l'occasion de la dîme, une lettre, parce qu'il y a des gens qui ne donnent pas à la dîme, alors on les invitait à donner pour le patrimoine religieux. On a dit: Vous ne fréquentez peut-être pas l'église, mais elle vous

fréquente, elle est constamment au bout de vos regards. Ce sont, dans la vie moderne, des espaces de silence importants, tu sais. Moi, souvent je vais en voyage à Paris ou ailleurs, je rentre dans une église en pleine capitale de vie trépidante, et puis là tu trouves le silence ancien. C'est assez exceptionnel, assez extraordinaire. Alors, cette citation-là est importante aussi.

**Le Président (M. Brodeur):** Nous allons déposer le document. Oui? Merci. Oui?

**M. Junius (Marcel):** Un dernier mot peut-être qui s'adresse ici à toute la commission, M. le Président, c'est que dans le cadre des recommandations que vous aurez à faire un jour ou l'autre, j'aimerais vous demander de conserver en mémoire ceci: c'est que le patrimoine culturel est un, il n'est pas divisible. Il y a bien des thématiques par-ci, par-là. Il y a le patrimoine institutionnel, culturel, religieux, scolaire, industriel, maritime, agricole, etc. On pourrait en citer beaucoup. Eh bien, c'est que tout cela, tous ces patrimoines s'inscrivent sur un territoire, le nôtre. L'État a le devoir de protéger son territoire. L'aménagement du territoire est une des conditions sine qua non de réussite dans le patrimoine... dans la sauvegarde du patrimoine culturel. Donc, pour se faire, il s'agirait que votre commission avec toute sa sagesse puisse interpellier aussi bien les Affaires municipales, le Tourisme, l'Industrie, enfin bref tous les autres ministères qui pourraient avoir une incidence ou une autre sur le patrimoine culturel.

Le deuxième point et le tout dernier, c'est vous dire, lorsque vous aurez fait ce tour d'horizon, il y aura évidemment des structures à mettre en place. Je parle des fonctionnaires. Je suis un ancien fonctionnaire ayant oeuvré pas mal dans le patrimoine culturel, je dois vous dire qu'il est assez décevant de voir l'État qui rétrécit, diminue, etc., ses fonctionnaires dans le domaine du patrimoine culturel. Il y a eu une Direction générale du patrimoine, il y a eu de grands élans et puis, aujourd'hui, on est retombés sur une direction, un service ou je ne sais pas quoi. Donc, je dirais que le patrimoine est aujourd'hui sans gouvernail. Il s'agirait de lui remettre un gouvernail et de former les fonctionnaires qui, demain, seront ces légionnaires qui parcourront le Québec et qui auront la foi dans le patrimoine, mais pour cela il faut que, derrière eux, il y ait une volonté politique. C'est ce que je souhaite pour le patrimoine religieux. Je pense que ce serait un chemin de succès.

**Le Président (M. Brodeur):** Bien, merci beaucoup. Merci de cette contribution à notre réflexion à venir. Donc, je vais suspendre quelques instants, le temps que le prochain groupe puisse s'installer.





Portrait de Jules Verne  
Adam Salomon, 1877  
© Bibliothèque d'Amiens Métropole

## De la science-fiction à l'invention

S'appuyant sur des découvertes scientifiques et technologiques du 19<sup>e</sup> siècle, Jules Verne a su mettre en pratique, à travers ses récits fabuleux, des inventions qui allaient révolutionner le monde. Sous-marin, scaphandres, outils d'exploration et de navigation sont quelques exemples d'objets des récits de l'auteur qui témoignent de son génie créateur et précurseur.

## La passion de l'Amérique

Découvrez aussi un important volet historique qui souligne l'intérêt de l'auteur pour le Canada, le Québec et plus particulièrement pour Montréal. En tout, une dizaine de romans se déroulent au pays sans oublier les quelque 117 personnages de nationalité américaine ou canadienne.

Cette exposition est une adaptation et une réalisation de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal en partenariat avec le musée national de la Marine, Paris et en collaboration avec Amiens-Métropole et la ville de Nantes, France.

Visites guidées Gratuit avec le prix d'entrée !

*Jules Verne, le roman de la mer* Explorez le monde fabuleux de Jules Verne en compagnie de nos guides. Dimanche  
Visite en français : 13 h 30 Visite en anglais : 14 h 30

Francine Lelièvre,  
directrice générale du Musée de Pointe-à-Callière  
membre de la CFQLMC



**Le Bulletin de la COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE  
SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS est réalisé  
par ses membres :**

Marcel Masse, co-président (Québec)  
Henri Réthoré, co-président (France)  
Yves Bergeron, secrétaire général (Québec)  
Gilbert Pilleuil, secrétaire général (France)

À l'attention du Secrétariat de la  
Commission franco-québécoise  
sur les lieux de mémoire communs

[www.cfqlmc.org](http://www.cfqlmc.org)



Archives  
nationales  
Québec 

**UQÀM**  
Université du Québec à Montréal